

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 Octobre 2020

Président : Monsieur GIROT Thierry,

Présents : Mesdames et Messieurs GIROT Thierry Courtault Joëlle, Chaussinand Laurent, Abel Patricia, Chanut Nathalie, Clauzier Brigitte, Marmey Martine, Ribeyre Jean-Claude, M. Rozé Aurélien, Talaron Nadège,

Absents excusés : Vignal Lionel (pouvoir à Mme Courtault Joëlle)

Désignation du secrétaire de séance : Mme Talaron Nadège est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour

- 1) Subventions 2020 aux associations
- 2) Décision modificative : FPIC 2020
- 3) Loyer SAS CYPACK : non augmentation du loyer
- 4) Réflexion sur le devenir des commerces de la commune d'Arcens(suite)
- 5) Points sur les travaux de la RD 237
- 6) Questions diverses

1 - Subventions 2020 aux associations

Le Conseil Municipal après examen des demandes parvenues en mairie à ce jour, accepte à l'unanimité, les subventions suivantes pour l'exercice 2020 soit :

1) Amicale des Sapeurs-Pompiers	100,-€
2) Arcade	200,-€
3) Ardèche Arcens Photos	200,-€
4) Association Médicale des Boutières	50,-€
5) Comité Des Fêtes	200,-€
6) FNATH	50,-€
7) Les Bons Vivants	200,-€
8) Les Cavalières d'ARCENS	200,-€
9) Les Restaurants du Cœur	50,-€
10)Pôle Haroun -Tazieff en Vivarais Velay	200,-€
11)Union Cantonale des Anciens Combattants	50,-€
12)Société de chasse (Acca)	200,-€
13)Secours Catholique	50,-€
14)Le Club des Jeunes	200,-€
15)Prévention routière	50,-€
16)L'Amicale Laïque d'Arcens	1600,-€

2 - Décision modificative : FPIC 2020

Dans le cadre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), la préfecture nous a notifié les montants définitifs pour la commune d'ARCENS.

A ce titre une décision modificative suivante doit être apportée au budget 2020.

Dépenses de fonctionnement :

Compte 739223 : +3800 €

Compte 022 : -3349 €

Recettes de fonctionnement :

Compte 73223 : +451 €

Le Conseil municipal, après délibération, et vote à l'unanimité, donne son accord à cette décision modificative.

3 - Loyer SAS CYPACK :

Le conseil municipal, après délibération, et vote à l'unanimité décide de maintenir le montant du loyer sans révision de prix pour l'année 2020 de la SAS CYPACK.

4 - Réflexion sur le devenir des commerces de la commune :

Un point d'étape est présenté par Monsieur le Maire et une discussion est engagée avec le Conseil municipal sur le rendu de la réunion publique du 15 octobre 2020 et du travail de la commission communale. Ce travail va permettre de répondre aux informations demandées par la Chambre des Commerces et de l'Industrie partenaire dans le cadre de l'expertise d'opportunité commandée par la commune.

5 - Point sur les travaux de la RD 237

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le déroulé finalisant la fin des travaux routiers de la RD 237 dans l'agglomération du village.

A ce titre des impératifs techniques obligent la fermeture totale de la voirie à la circulation routière aux dates suivantes :

- **Du mardi 3 novembre au mardi 10 novembre 2020 inclus sauf samedi et dimanche, et du 19 au 20 novembre 2020**
- **Le mercredi 18 novembre 2020 de 7h30 à 11h00**
 - **La voie communale Grand'rue sera fermée à la circulation du carrefour de la RD 237 (pompe à essence au pont de Eysse**
- **Le mercredi 18 novembre 2020 de 10h30 à 14h :**
 - **la voie communale route de Mayas (Soutron) sera fermée à la circulation sur les 50 premiers mètres.**

Cette interdiction sera signalée aux usagers par panneaux réglementaires, déposés par l'entreprise procédant aux travaux.

6 - Questions Diverses

- Madame Courtault Joelle 1ere adjointe fait part au conseil municipal :
 - de la bonne fréquentation estivale pour le camping et ce malgré les conditions sanitaires dues au covid-19,
 - et du Bilan annuel 2020 de la saison touristique du camping 20 :

Juillet 2663€

Août 3476€

Septembre 846€

Total 6985€

- Point du dossier de procédure de radiation d'un agent contractuel avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche.
- Dates à retenir :
 - Réunion CCAS le 4 novembre 2020 à 15h00.
 - Conseil Municipal le 11 décembre 2020 à 18h00.

Le Maire,
Thierry GIROT

Fin de la séance 20h30

